

## **La Préfecture salue la mobilisation de ses partenaires publics et associatifs pour la mise à l'abri de tous les occupants évacués suite à l'incendie du 59 avenue de Saint-Just à Marseille**

Suite à l'incendie de la propriété du Diocèse sise au 59 avenue de Saint Just le lundi 8 juin, les services de la Préfète déléguée à l'égalité des chances ont coordonné les opérateurs pour mettre à l'abri une centaine de personnes évacuées et leur proposer rapidement un hébergement adapté.

Grâce à la contribution de la ville de Marseille, les personnes évacuées ont été dans un premier temps prises en charge, conformément aux prescriptions sanitaires, dans deux gymnases (La Martine et Santi à Marseille, 15<sup>e</sup>), où elles ont bénéficié d'un accompagnement social.

Dans la journée du mardi 9 juin, les opérateurs sociaux mandatés par les services de l'État sont parvenus à trouver un hébergement pour 39 personnes mises à l'abri dans le gymnase Santi : soit au centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Forbin à Marseille pour les hommes isolés, soit à l'hôtel pour les familles (à Marseille majoritairement, et à Vitrolles pour une famille nombreuse).

L'orientation des personnes mises à l'abri dans le gymnase La Martine s'est poursuivie, comme suit :

- mercredi 10 juin, 13 personnes isolées ont été accueillies au CHRS Forbin et 7 familles (soit 23 personnes) ont été hébergées à l'hôtel à Marseille ;
- jeudi 11 juin, une vingtaine de personnes isolées ont été hébergées au CHRS et deux familles (soit 10 personnes) ont été prises en charge à l'hôtel.

La totalité des personnes évacuées s'est donc vue proposer un hébergement, afin de permettre une évaluation précise de leur situation.

La préfecture des Bouches-du-Rhône tient à souligner la mobilisation des services de la ville de Marseille, du Conseil départemental, du Diocèse, du Bataillon des marins pompiers de Marseille et des services de l'État dans la prise en charge des personnes évacuées. Elle tient également à saluer le professionnalisme des opérateurs sociaux (SIAO, Saralogisol, ADDAP 13) et des associations de secours agréées (Croix Rouge, Ordre de Malte, Fédération française de sauvetage et de secourisme) dans la gestion des suites de ce sinistre.